



71 boulevard de Brandebourg
94200 IVY SUR SEINE
1 06 52 08 29 57

Email : amae.mutuelle@gmail.com
Site internet : www.amae-mutuelle.fr

Bulletin de l'AMAE aux adhérent.es n° 4

Objet : cotisations 2021 : bonne nouvelle, une faible augmentation

L'AMAE a enfin été entendue par Malakoff Humanis : Les cotisations 2021 vont rester sensiblement au même niveau que celles de 2020.

Malakoff Humanis (MH), dans un 1^{er} temps, voulait nous imposer une nouvelle augmentation de 5% des cotisations et augmenter nos frais de gestion de 1,5%

Le bureau, en accord avec le Conseil d'administration, a opposé un certain nombre d'arguments afin de refuser cette proposition :

- Des déclarations du **Directeur Général de MH** lors de l'Assemblée Générale 2019, disant **ne pas vouloir impacter les cotisations des affilié.es** en raison de la mise en place du « Zéro reste à charge ».
- Les **retards et erreurs de traitement de vos dossiers** que vous faites régulièrement remonter à l'AMAE et pour lesquels il nous est **si souvent nécessaire d'intervenir** auprès des services administratifs **de MH** pour les résoudre.
- Les résultats financiers du groupe Malakoff Humanis sont très bons et s'améliorent chaque année d'après leur dirigeant, ce qui peut permettre de faire jouer **la solidarité intergénérationnelle**
- Vos **alertes régulières** et nombreuses chaque année en raison des augmentations successives qui nous sont imputées
- Devant notre **refus et nos arguments**, Malakoff Humanis nous a fait une seconde proposition : une augmentation basée sur celle du PMSS (Plafond Mensuel Sécurité Sociale). Le PMSS sera votée à l'Assemblée Nationale courant Novembre et cette augmentation est estimée, à ce jour, à 0,50% d'augmentation.

Nous sommes fier.es et heureux(ses) de pouvoir vous informer dès maintenant que les délégu.es de l'AMAE ont voté à la majorité, la **validation de cette 2^{ème} proposition**

C'est pour l'AMAE une réussite à nos échanges « pied à pied » avec notre interlocutrice chargée de compte.

Voici le **tableau des cotisations** que vous êtes susceptibles de payer au **1^{er} janvier 2021** :

Calcul des cotisations en % **du PMSS** (estimé à 3445 € en 2021) proposé par MH. **Le % de votre tranche est à multiplier par le PMSS.**

9 tranches	Revenus mensuels	Adhérent	1 Adhérent + 1 enfant	Famille
1	<= 1000 €	1,76%	3,18%	4,82%
2	1001 à 1250€	2,49%	4,63%	6,77%
3	1251 à 1500€	2,68%	4,90%	7,27%
4	1501 à 1750€	2,91%	5,32%	7,99%
5	1751 à 2000€	3,06%	5,62%	8,56%
6	2001 à 2250€	3,29%	6,08%	9,29%
7	2251 à 2500€	3,48%	6,42%	9,94%
8	2501 à 2750€	3,67%	6,77%	10,48%
9	> 2750€	3,82%	7,04%	11,05%

Nous ne lâcherons rien non plus pour les années à venir afin que notre **contrat groupe de santé**, reste **solidaire** et permette à chacun.e, **de se soigner selon ses besoins en fonction de ses moyens.**

Compte tenu **des garanties** qui sont proposées dans notre contrat collectif, qui reste inchangées et par comparaison, nous avons pu constater que, à garanties équivalentes, les augmentations sont **plus importantes dans d'autres groupes mutualistes**, et **jamais basées sur des tranches de revenus**. Ces augmentations sont de 15%, 20%, voire 30% pour les 70 ans et au-delà.

Bonne lecture et bonne santé.

Le Conseil d'administration